



## Ordonnance de télécom CRTC 2007-86

Ottawa, le 19 mars 2007

Le Conseil **approuve provisoirement** les demandes tarifaires suivantes. Des pages de tarif révisées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

<b>Requérante</b>	<b>Avis de modification tarifaire</b>	<b>Date de la demande</b>	<b>Date d'entrée en vigueur</b>
TBayTel	130	le 5 mars 2007	le 2 avril 2007
	130A	le 12 mars 2007	
Société en commandite Télébec	343	le 6 mars 2007	le 19 mars 2007
	343A	le 9 mars 2007	
	343B	le 12 mars 2007	

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*